

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27  
de M. Hervé Bourrier (PS)  
demandant d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait  
au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg**

En séance du 15 février 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 27 de M. H. Bourrier lui demandant d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg.

**Résumé du postulat**

Le postulant relève non seulement les avantages de l'utilisation des chevaux de trait pour des tâches telles que la collecte des déchets, le balayage et l'entretien des espaces publics, le transport, mais donne également des exemples liés à la réinsertion sociale, la pédagogie ou les loisirs. Il cite des villes en Europe qui ont réintroduit la traction animale dans leurs services.

De plus, le postulant estime que, compte tenu de la proximité de la ville de Fribourg avec le monde rural, de nombreuses possibilités de partenariat seraient envisageables, par exemple avec l'Institut agricole de Grangeneuve, le Haras national et les différentes hautes écoles spécialisées.

Les inconvénients semblent être minimes par rapport aux impacts positifs financiers, écologiques, sociaux, ainsi que sur la communication et la valorisation de la Ville et des Services. Le postulant demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein de la Voirie.

**Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal a analysé le postulat n° 27 avec attention. Il va sans dire qu'il présente des singularités comparativement à d'autres postulats. En effet, la Ville de Fribourg n'a aucune infrastructure en relation avec le cheval sur son territoire. Si une liste des utilisations possibles est dressée, il n'en reste pas moins qu'un objectif clair devrait être défini pour le recours aux chevaux de trait par le secteur de la Voirie. De plus, le lien entre l'utilisation du cheval et la préservation de la biodiversité est un concept qui mérite d'être analysé sur le fond.

Des exemples de villes suisses ayant eu recours aux chevaux de trait sont cités, mais l'utilisation de chevaux de trait relève avant tout du test et non pas de l'utilisation généralisée. En effet, des contacts ont été pris avec les villes de Lausanne et d'Avenches.

- A Lausanne, l'utilisation concerne le nettoyage d'espaces verts, deux à trois samedis matins entre 2013 et 2017.
- A Avenches, un test a été effectué durant environ 5 mois pour le ramassage des déchets (3 fois par semaine). La Commune n'était pas initiatrice mais partenaire d'un projet initié par une entreprise privée qui a développé une calèche à assistance électrique. Un cheval et un employé du Haras fédéral ont été mis à disposition. Dans ce projet, la calèche remplaçait un travail effectué par un tracteur. L'expérience a été jugée bonne, surtout durant la belle saison, et elle a dégagé une bonne image pour la population. Par contre, le projet a été jugé inenvisageable par la Commune d'Avenches en raison des coûts trop élevés.

Fort de ces remarques préalables, le Conseil communal expose le résultat de son analyse du postulat n° 27.

## **1. Quelle infrastructure?**

La première question qui se pose est celle relative aux infrastructures nécessaires. La Ville devrait-elle disposer de sa propre écurie et de ses propres chevaux? Ou est-ce que la Ville aurait recours à un tiers dans le cadre d'un contrat de location?

La question de l'infrastructure demande inévitablement de l'espace. Or, ce dernier fait cruellement défaut pour les activités actuelles de la Voirie et de la STEP. Ajouté au fait que posséder des chevaux demande des soins quotidiens et des connaissances qui ne sont pas maîtrisées par le personnel de la Voirie, il est difficile d'envisager à court terme de pouvoir mettre en place une infrastructure qui appartiendrait à la Ville.

Il importe aussi de rappeler que la situation des effectifs à disposition ne permet à l'heure actuelle aucune tâche supplémentaire sans avoir recours à du personnel supplémentaire.

En conséquence, si un projet devait se réaliser à court terme, il le serait par le recours à un tiers pour la location de chevaux, voire de personnes accompagnant les chevaux. La réalisation d'un test limité dans le temps serait ainsi une bonne solution.

## **2. Quelle utilisation de chevaux de trait pour la Voirie?**

Si une liste d'utilisations possibles est dressée, elle demande une réflexion sur l'opportunité en relation avec les quantités, le périmètre de la zone à couvrir et les interférences avec les axes routiers.

Le secteur de la Voirie s'occupe principalement de la collecte des déchets, qui pourrait être mise en relation avec l'utilisation de chevaux de trait. Sur la liste des différents types de déchets collectés (ordures ménagères, déchets végétaux, objets encombrants, etc.), le papier/carton et les déchets de voirie (littering) semblent les plus compatibles.

- Pour le papier/carton, il s'agirait de définir une zone de collecte, si possible à proximité du site des Neigles, puisque ce type de déchets est rassemblé à cet endroit.
- Pour le littering, l'action pourrait être entreprise à différents endroits de la ville dans la mesure où l'utilisation serait assimilée au travail d'un valet de ville.

Sur la base de ce qui précède, l'utilisation allant dans le sens de la lutte contre le littering semble la meilleure solution car elle peut être mise en place dans différents secteurs de la ville sans être dépendante d'une zone de collecte définie en fonction du type de déchets collectés. De plus, la quantité de déchets transportée est plus facilement maîtrisable.

### **3. Quel est l'objectif attendu?**

L'utilisation du cheval de trait relève-t-elle plus de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité ou de l'image de la Ville et de sa cohésion sociale? Cette question mérite réflexion au regard des avantages énumérés par le postulat. En effet, sans vouloir combattre le projet, les arguments cités comme des avantages peuvent également être connotés négativement.

#### 3.1 Pollution environnementale réduite, faible coût, réduction des gaz à effet de serre

Monter une écurie et toute l'infrastructure nécessaire à un accueil respectueux des animaux en veillant à mettre en place une structure peu gourmande en énergie nécessite des compétences à acquérir, de la place sur le territoire, une nouvelle infrastructure et donc un coût écologique, économique et en ressources humaines non négligeable.

Chaque cheval nécessite, en Suisse, en moyenne 1.1 ha. De plus, un cheval a besoin de 50 à 100 kg brut d'herbe pâturée par jour. Cette alimentation doit venir de l'extérieur puisqu'elle ne peut pas être fournie exclusivement en ville. Elle représente des transports supplémentaires et donc un coût environnemental.

Si le choix est porté sur une demande à un tiers extérieur d'amener son cheval en ville, il ne faut pas négliger le coût énergétique lié au transport du cheval.

Enfin les émissions de gaz à effet de serre émis par les chevaux, même minimes, contribuent à renforcer la pollution environnementale.

Ajouter un cheval avec un balayeur de rue représente donc un apport de matériau consommé, une augmentation des transports, la construction de bâtisses consommant des matériaux et une consommation d'énergie.

#### 3.2 Aide à la préservation de la biodiversité

L'intégration d'une écurie ou de chevaux au cœur d'une ville implique une aide à la préservation de la biodiversité uniquement dans l'optique génétique en favorisant des races spécifiques d'élevage. Une telle mesure ne favorise pas la biodiversité dans l'optique du développement durable en milieu urbain car c'est une mesure qui n'est pas mise en réseau avec d'autres milieux ou éléments pouvant engendrer des services écosystémiques. Cet argument ne peut donc être retenu.

La sensibilisation des enfants et de la population aux questions de développement durable peut se faire au travers de projets adhérent à un but global de développement durable. Par exemple, la mise en place d'une ferme pédagogique qui aurait comme prétention de sensibiliser la population sur des problématiques plus larges comme la biodiversité, l'alimentation durable et l'agriculture de proximité.

### 3.3 Bien-être de l'animal

Pollution, bruit, environnement non reposant, monde autour font que le milieu urbain n'est pas du tout adapté aux chevaux et que les animaux ne doivent pas, dans un souci de sensibilisation, devenir des attractions vivantes pour les personnes.

### 3.4 Bien-être des habitants

Si le cheval représente une opportunité d'intégration sociale, il représente néanmoins une confrontation pour les gens. Un animal reste imprévisible, surtout lorsque celui-ci subit un stress pouvant être généré par le milieu urbain et nécessite donc une constante surveillance, contrairement aux moyens actuels utilisés qui peuvent être laissés en bordure de route pendant que les employés nettoient ou s'attellent à leur tâche. Dans la mise en application, il serait donc nécessaire d'avoir toujours deux employés au minimum. S'occuper d'un cheval requiert des compétences spécifiques et peut aussi représenter un stress psychologique supplémentaire pour l'employé qui a le rôle de s'occuper d'un être vivant qui peut être imprévisible, malade ou autre.

## 4. Conclusion

Bien qu'étant porteur d'une idéologie de ramener la nature en ville en se fondant sur des aspects relevant de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, ce projet relève plus de l'image de la Ville qui s'avère être un bon vecteur pour la diffusion d'un message à la population.

Dans ce sens, il paraît intéressant de mettre en place un test en relation avec la lutte contre le littering, qui permettrait d'assurer une certaine visibilité à une action spécifique qui crédibiliserait d'autres actions entreprises en matière de collecte et valorisation des déchets, le tout dans le but de garantir une ville propre pour les citoyens.

Dans un deuxième temps et en fonction des résultats du test, ce projet pourrait être repris avec la réalisation d'un projet de ferme en ville, qui intégrerait entre autres la présence du cheval et rendrait plus facile une gestion autonome interne à la Ville.

Sur la base de ce qui précède, une analyse approfondie en vue de la mise en place d'un test sera entreprise par le secteur de la Voirie.

Le postulat n° 27 est ainsi liquidé.